



BULLETIN MUNICIPAL

« L'Echo d'Etalans » N° 38

La Vie et les activités de la commune

Etalans sur le net : <http://www.etalans.com>

ETAT CIVIL

NAISSANCE

06 Octobre 2002 : Enzo GRITTI

DECES

25 Septembre 2002 : Yvette BERTHET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2002

Tous les membres sont présents.

Compte rendu de la Commission Aménagement du Territoire

*Compte rendu de la réunion du 02 octobre
2002 à 20 h 30.*

Tous les membres sont présents sauf Alain
FLEURY, Thérèse GASNIER excusés.

Retour de la DDE

Demande de renseignements d'urbanisme

- Lotissement Robert VIENNET :
Modification de surface des parcelles :
Avis favorable.

Permis de construire

- Gaec des Frênes, rue du Château
d'Eau (Mrs DONEY Gilbert &
Bernard) : Construction d'un hangar
agricole: Avis favorable avec obligation
de mettre en place un dispositif de
protection contre l'incendie (réserve
d'eau ...) agréé par le Service
Départemental d'Incendie et de Secours
(SDIS).
- M. FONTAINE Romuald :
Construction maison d'habitation : Avis
favorable, suite aux modifications
apportées vis à vis des remarques des
bâtiments de France.

Déclaration de travaux

- MM POURCELOT Robert et Julien,
Croix de Pierre: Pose d'une clôture :

Avis favorable, si la murette respecte
une distance de 4 m par rapport au
FEDER (Conduite principale d'eau).

- Mme SCHNEIDER Evelyne, rue
Elisée CUSENIER : Rénovation
façades + abri d'escalier : Avis
favorable, la largeur de l'abri ne devra
pas dépasser celle de l'escalier.

Départ vers la DDE (avis de la commune)

Certificat d'urbanisme :

- Néant

Permis de construire

- M. PEQUIGNOT Jean-Pierre, Rue des
Courbes Pièces (parcelle du nouveau
quartier Sous Oupans) : Avis favorable
(respect du règlement du lotissement).
- M. DA CRUZ Antoine : Permis de
construire modificatif : ajout de 2
fenêtres sur façade en limite de
propriété avec la commune au lieu d'un
seul bloc de verre opaque initialement
prévu (fenêtres déjà réalisées) : Avis
défavorable de la municipalité : un
courrier sera envoyé à la DDE avec
copie à la Préfecture.

Déclaration de travaux

- Mme DODIVERS Chantal, rue du
Lys : Construction d'une remise à bois
à côté du garage : Avis favorable.
- M. VIVOT Hubert, rue de la Gare :
Pose d'un conduit de cheminée en
inox à l'extérieur côté voie ferrée : Avis
favorable.

Cabinet BETURE : prévoit une réunion pour les élus le jeudi 10 octobre à 18 heures à la mairie à propos du schéma de zonage de l'assainissement.

M. AMIOTTE de la DDE va étudier la signalisation éventuelle au niveau du pont de la gare, de l'accès au hameau des « Essarts » et de l'entrée du lotissement « Sous-Oupans » → voir pour une étude topographique.

Les Ets CACHOD ayant été plusieurs fois absents aux réunions de chantier du lotissement, la commune décide de confier aux Ets NICOD la réalisation du reste des travaux de terrassement. Prévoir d'établir une procédure de cessation de marché. La commune lui doit, pour les fournitures et travaux réalisés, la somme de 21 176 €.



Logement de l'école : loué à Mme Patricia JEANNIN à partir du 07/10/02, loyer = 215 €.

MATERIEL SALLE DES FETES : Achat de vaisselle et casseroles en inox pour environ 300 €.



INSTALLATION DE LA CANTINE à l'Espace DOUGE pour l'Association Familles Rurales (AFR) : accord de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV). Achat pour environ 3400 € de matériel à prévoir + le four. Le club du 3° Age devra dorénavant utiliser la salle 8 pour ses rencontres.

POUR INFORMATION : à partir de 2003, l'indemnité de fin d'année versée aux employés communaux, sera répartie sur tous les mois de l'année. Une délibération devra être prise à ce sujet ultérieurement.

INTERCOMMUNALITE : le montant des travaux prévus de 8300 € (quotas) est dépassé de 8000 €.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES : à partir de janvier 2004, les tarifs des locations

afférentes à cette salle seront augmentés de 2,5%.

ILLUMINATIONS DE NOËL : un budget de 1500 € pour la location est alloué ainsi que l'achat de trois guirlandes clignotantes pour trois arbres.

VENTE DE BOIS : les lots sur les parcelles 10 et 12 ont été vendus pour un montant de 5555 €. N'ont pas été vendus les lots des parcelles 7 et 24, mais les Ets NICOD se proposent pour un prix légèrement inférieur à celui initialement prévu. Accord est donné par le conseil pour leur laisser s'ils sont toujours intéressés.

Une vente de 8 lots de bois de papier aura lieu le mardi 15 octobre 2002 (parcelles 4, 25, 26 et 27) ainsi que le bois entreposé à la gare.

INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES du jeudi 12 septembre : beaucoup de choses sont à jeter et à brûler. Le local prévu pour le rangement est correct. Dans un premier temps : rechercher un registre paroissial et un Atlas cadastral Napoléonien que la commune doit posséder. Ensuite répartir les documents par grands domaines d'activité de la commune. Puis contacter à nouveau M FROISSARD.

RENOUVELLEMENT pour un an, du contrat de M CASSARD René.

UNE DEMANDE A ETE FAITE PAR JACKY HANRIOT-COLIN pour passer le permis poids lourd : Accordé, mais prévoir des conditions de formation précises (heures, transport etc...).

M FERRAJ demande à la commune l'autorisation de couper les arbres derrière chez lui : s'agissant là de terrain privé, la commune n'a pas à donner son avis et lui précise que les arbres ne sont pas classés.

FOND LIBRES en date du 04/10/2002 : 119 926, 16 €.

TRAVAUX :

- Maison "Lapoire" : les travaux suivent leur cours. La mairie doit prendre une délibération pour accorder la maîtrise d'œuvre à HDL 25.
- Quelques modifications ont été faites, notamment sur la surface d'un des

deux logements qui passe de 69m² à 90m² pour une plus-value de 11 000 €

LOTISSEMENT : une réunion est prévue semaine 42 et la réception des travaux semaine 43.

LETRE RECOMMANDEE AVEC A/R DE M. ET MME. CHAPUIS au sujet du futur parking poids lourds au lotissement Sous-Oupans : voir pour les éventuelles nuisances sonores. Joël REGAZZONI prend en charge le dossier.

FRANCE BLEU BESANÇON sera présente à l'Espace DOUGE le samedi 5 octobre 2002 de 10h30 à 12h30.

EXPOSITION DE CHAMPIGNONS le dimanche 6 octobre 2002 à la salle des fêtes avec la participation des écoles.

Compte rendu des commissions

Environnement

A l'assemblée générale de l'Association Départementale Sociale (ADS) : ils peuvent nous fournir une personne pour la déchetterie à un taux horaire de 11, 81 €

Passage de l'ouverture de la déchetterie aux horaires d'hiver de 13h30 à 17h à compter du 01/11.

Communication, information, accueil :

Demande de la part du Centre d'Aide par le Travail (CAT) pour insérer une ou plusieurs pages web sur le site de la commune : un cahier des charges sera établi afin de définir les modalités applicables à cet hébergement.

Commission enfance, jeunes et bibliothèque :

- Bibliothèque : les 2/3 des livres ont été saisis en informatique. Les membres de la bibliothèque remercient la municipalité pour l'éclairage nouvellement installé.

- Salle des jeunes : effectif entre 10 et 20 jeunes régulièrement et pas de remarques particulières. Manque une couche de peinture et une protection du mur dans la descente d'escalier. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un téléviseur et de quelques petites fournitures pour l'entretien.

- Bilan de l'été 2002 pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) : une forte participation en juillet (avec un maxi de 50 enfants / une semaine). La participation en août a été moins importante. Les deux camps de l'été ont fait le plein. Il est envisagé pour l'an prochain de monter un camp pour les 8 à 12 ans.

Projet pédagogique des écoles :

- Cette année il est orienté vers la communication, Internet et tous ces moyens de communiquer sont donc privilégiés.

- Dossier en cours d'examen pour voir quels sont les moyens à mettre en œuvre pour réaliser un tel projet.

Nouvelles responsabilités

- M. le Maire propose Delphin BEPOIX, il n'y a pas d'autre candidat. Après vote à bulletins secrets, le résultat est le suivant : 14 suffrages, 3 blancs et 11 voix pour Delphin BEPOIX élu à l'unanimité.

- Monsieur Raymond SCHMITT devient responsable de la commission « Environnement, embellissement, traitement des déchets ».

Prochaine réunion le 8 novembre 2002.

La séance est levée à 01 heure.

TÉLÉTHON 2002

Compte rendu de la réunion de préparation du TÉLÉTHON 2002 du 07 octobre 2002 à 20 h 30.

Étaient présents : Maurice THIÉBAUD (maire + anciens d'AFN + batterie fanfare), Maurice DUFFET (âge d'or), Pascal

VIENNET (pompiers), Jean POURCELOT (cheval comtois), Jean-Michel FLEURY (tennis), Thierry DOILLON (tennis de table), Mylène ROUSSEL (familles rurales), Stéphane NORMAND et Jean-Marie ROUSSEL.

Étaient excusés : Franck POURCELOT et l'association des artisans et commerçants.

Le TÉLÉTHON 2002 se déroulera le :
SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2002

10 associations seulement étaient présentes ou excusées. Les participants, très motivés par la mise en place de cette manifestation sur le village, ont fait des propositions concrètes d'animation. Il nous est apparu nécessaire de faire appel à des bénévoles qui souhaitent s'investir ponctuellement pour la réussite de cette grande cause nationale.

**C'EST POURQUOI, NOUS AVONS DÉCIDÉ
DE VOUS INVITER TOUS À LA
PROCHAINE RÉUNION DE
PRÉPARATION PROGRAMMÉE LE LUNDI
4 NOVEMBRE 2002 À 20 HEURES 30 –
ESPACE DOUGE – SALLE 1**

À cette occasion, nous reprendrons avec vous les pistes d'animation envisagées et vos propositions pour bâtir le programme de cette journée.

**D'AVANCE NOUS VOUS REMERCIONS
POUR VOTRE PARTICIPATION.**

Exposition

253 espèces de champignons cueillies, conditionnées et recensées par Monsieur Michel LALLEMAND assisté par son épouse : vous aviez là tous les ingrédients pour une grande réussite de l'exposition :

LES CHAMPIGNONS DU PLATEAU

Ce dimanche 6 octobre 2002

Cette grande présentation a été rehaussée par les réalisations fort appréciées du R.P.I. Étalans Fallersans autour du thème « la nature en automne ».

Un grand bravo et merci encore à Monsieur et Madame LALLEMAND, aux élèves du R.P.I. sans oublier le corps enseignant qui s'est fortement mobilisé autour de ce projet.

Compte-rendu de la commission

« Environnement, embellissement, traitement des déchets »

Que de belles maisons fleuries !

La commission s'est réunie le 18 juillet, puis le 14 août. Bien que le traditionnel concours « maisons fleuries » existe depuis une dizaine d'années, il n'a pas pu être préparé dans les temps du fait de la cessation d'activité au sein du conseil municipal de son président Jean-Marie COLIN. La commission, animée par « intérim » par Raymond SCHMITT, s'est cependant montrée désireuse de mener une action d'encouragement envers ceux qui fleurissent joliment leur maison et entretiennent de façon correcte leur propriété.

C'est ainsi qu'elle a proposé au conseil municipal de récompenser une dizaine de particuliers, propriétaires ou non d'une maison bien fleurie et bien entretenue. Bien sûr les prix auraient pu être accordés à

beaucoup d'autres, mais il a fallu faire un choix. Un choix difficile qui se traduit également avec un prix d'encouragement remis à trois maisons récemment construites.

À souligner que le choix des dix maisons retenues a été réalisé exclusivement par les membres de la commission. Chaque membre a apprécié seul les diverses propriétés du village, puis le fruit de l'appréciation de chacun a été repris et examiné au cours d'une réunion pour obtenir une décision collégiale. Cette année, comme il ne s'agit pas d'un concours, chaque foyer sera récompensé de la même façon. La commission a surtout voulu continuer l'action menée par la commune. Une action essentiellement d'encouragement.

Compte-rendu de la commission
« Environnement, embellissement, traitement des déchets »

Que de belles maisons fleuries !

La commission s'est réunie le 18 juillet, puis le 14 août. Bien que le traditionnel concours « maisons fleuries » existe depuis une dizaine d'années, il n'a pas pu être préparé dans les temps du fait de la cessation d'activité au sein du conseil municipal de son président Jean-Marie COLIN. La commission, animée par « intérim » par Raymond SCHMITT, s'est cependant montrée désireuse de mener une action d'encouragement envers ceux qui fleurissent joliment leur maison et entretiennent de façon correcte leur propriété.

C'est ainsi qu'elle a proposé au conseil municipal de récompenser une dizaine de particuliers, propriétaires ou non d'une maison bien fleurie et bien entretenue. Bien sûr les prix auraient pu être accordés à

beaucoup d'autres, mais il a fallu faire un choix. Un choix difficile qui se traduit également avec un prix d'encouragement remis à trois maisons récemment construites.

À souligner que le choix des dix maisons retenues a été réalisé exclusivement par les membres de la commission. Chaque membre a apprécié seul les diverses propriétés du village, puis le fruit de l'appréciation de chacun a été repris et examiné au cours d'une réunion pour obtenir une décision collégiale. Cette année, comme il ne s'agit pas d'un concours, chaque foyer sera récompensé de la même façon. La commission a surtout voulu continuer l'action menée par la commune. Une action essentiellement d'encouragement.

Les 10 nominés sont :

Frédéric	COULOT	-	rue des Acots
Michel	CUCHOT	-	rue de Bellevue
Bernard	DONEY	-	rue des Oiseaux
Maurice	DONEY	-	rue de Bellevue
Eric	PETON	-	rue des Lilas
Philippe	PETON	-	rue du Tertre
Narcisse	POURCELOT	-	rue d'Ornans
Daniel	POUYET	-	rue de Bermotte
Abbé Benoît	RACINE	-	la Cure - Grande rue
Jean	VOITOT	-	ferme de la Grange Coulon Vieille

Les 3 prix d'encouragement :

Isabelle	COULOT	-	rue des Appebois
Jean-Michel	THIEBAUD	-	rue des prés
Daniel	VAUCHIER	-	rue des Acots

Bravo à Tous ! Et bon courage pour l'année prochaine...

Toujours des piles de bois !

La commission a parcouru le village remarquant de belles choses, mais aussi, des moins agréables. Parmi celles-ci, à la mi-août, elle a remarqué encore de trop nombreuses piles de bois stockées sur les espaces publics ou plus généralement sur les trottoirs et les talus.

La commission rappelle que le dépôt des piles de bois sur ces lieux n'est pas autorisé. Pour mémoire, voici 5 ou 6 ans, une dérogation avait été mise en place par le conseil municipal afin de permettre, **seulement à ceux qui n'ont pas de terrain**

privé, d'entreposer le bois et de le stocker sur l'espace public à la condition de le rentrer pour la fin juillet. Cette dérogation semble bien avoir été oubliée !!!

Chaque foyer concerné est invité à faire de son mieux pour dégager ce bois et notamment celui stocké ici et là depuis des années.

Des haies trop hautes !

Les haies sont légions dans le village, souvent fort jolies, notamment si elles sont bien taillées. La commission a également

remarqué que bon nombre de haies sont plantées le long des voies publiques (trottoirs ou talus) et demandent à être taillées !

La croissance rapide des branches ou des tiges en cette saison s'avère souvent « gênante » pour le passant, pour ne pas dire dangereuse pour l'automobiliste. Sans aucun doute la plupart vont subir le petit « rafraîchissement » nécessaire en ce début d'automne. La commission encourage chacun dans ce sens. Il est vrai également que beaucoup de haies plantées en bordure des voies communales (c'est-à-dire à 0,50 m) dépassent de loin la hauteur autorisée qui est dans ce cas fixée à **deux mètres**. À proximité d'un carrefour, la hauteur de la haie ne doit pas dépasser **un mètre**.

Certaines de ces haies, souvent gênantes, font régulièrement l'objet de réclamations de la part de riverains. Là, également la commission souhaite une

bonne compréhension des gens concernés, ce qui sera apprécié par beaucoup.

Notre village, qui est inscrit pour la troisième fois au concours départemental des villages fleuris, ne pourra prétendre à bien se positionner qu'avec l'effort de tous. Pour l'heure chacun peut remarquer que la commune donne le bon exemple en accentuant sans cesse son effort dans le fleurissement et l'entretien des espaces verts. Il y a encore mieux à faire et cela devrait être constaté en 2003.

Pour conclure, la commission tient à féliciter et à remercier encore fois tous ceux qui, par leurs actions, embellissent notre village.

La commission

Compte-rendu commission Bâtiment – Assainissement

La commission s'est retrouvée courant juillet à la station d'épuration pour mieux comprendre les futurs travaux de mise aux normes (obligatoire).

La nature de ces travaux consistera à la mise en place de dispositifs de mesure de débits et de prélèvements d'échantillons en entrée et en sortie de station, ainsi que la réalisation d'un manuel technique et administratif pour le suivi de cette auto surveillance.

Pour cela, il sera nécessaire de créer un canal en entrée et en sortie pour installer les collecteurs automatiques d'échantillons et les débitmètres avec les différentes liaisons électriques nécessaires.

Ces travaux seront confiés à la société "Gaz et Eaux" qui se chargera de la totalité des prestations (maçonnerie, fournitures, etc. ...) en liaison avec l'Agence de l'eau et le Conseil Général du Doubs.

Joël REGAZZONI

AGENDA



- Mairie
Dates d'ouverture du secrétariat de mairie le samedi matin de 10 h à 12 h :
 - 16 et 30 novembre 2002,
 - 14 décembre 2002.
- Don du sang
Mardi 5 novembre 2002 à la salle des fêtes de Nods de 16h à 19h.

- TÉLÉTHON 2002
 - Réunion de préparation le lundi 4 novembre 2002 à 20h30 (espace Douge - salle 1),
 - Journée du TÉLÉTHON : samedi 7 décembre 2002.
 - 11 Novembre 2002
 - Commémoration de l'Armistice de 1918 au monument aux Morts après l'office religieux.
- La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

France Bleu Besançon à la rencontre des Estalanais...

Dans le bulletin imprimé et distribué aux habitants d'ETALANS ainsi qu'à l'intérieur de celui qui est mis en ligne, une large part est laissée à la photographie sur cet événement qui s'est déroulé le 5 octobre (c'est en grande partie ce qui motive la taille du fichier : presque 3 méga-octets); nous rappellerons simplement que ce fût une expérience forte agréable et que tous les participants n'ont qu'un seul regret : " deux heures de radio... mais ce n'est pas assez long !!!

Bienvenue à Marie-Jeanne BELIARD

Marie-Jeanne BELIARD a pris ses fonctions d' « ATSEM » au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) d'Etalans-Fallerans, lors de la dernière rentrée scolaire.

Mais d'abord, que veut dire cette bizarre abréviation pas vraiment connue de chacun d'entre-nous : ATSEM « Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles ». C'est clair et simple, mais il fallait le savoir !

En quelque sorte, c'est la nouvelle aide maternelle que tous les parents des jeunes enfants connaissent et rencontrent aux heures de rentrée et de sortie des classes.

Marie-Jeanne qui vient de Naisey-les-Granges est maman de trois grands enfants et possède une expérience de treize années à un poste similaire ; elle remplace Yvonne VIENNET qui vient de faire valoir ses droits à la retraite ; Yvonne a exercé cette fonction durant une quinzaine d'années avec

compétence, et a toujours fait preuve de disponibilité auprès des enfants.

Marie-Jeanne a été recrutée sur proposition du centre de gestion des communes, suite à l'obtention du concours officiel d'aptitude d'ATSEM, et à un entretien avec Mme la Directrice du RPI, Christel TALLANDIER, M. le Maire, Maurice THIEBAUD, et d'une personne du centre de gestion.

Cette fonction requiert beaucoup de qualités humaines, et les conditions sont complexes et nombreuses. Il est demandé à l'ATSEM de grandes connaissances sur les enfants, tout comme les produits d'entretien à utiliser, car il faut savoir que c'est elle qui assure le ménage de la classe.

Nous pouvons souhaiter une bonne adaptation au sein du RPI à Marie-Jeanne qui, grâce à sa bonne humeur et son dynamisme, semble déjà avoir bien pris ses marques comme l'ont déjà remarqué plusieurs parents.

Marine Nationale



En 2002, la Marine Nationale propose plus de 5000 emplois dans 36 métiers différents à des jeunes gens et à des jeunes filles âgé(e)s de 17 à 29 ans (niveau scolaire : de 3^{ème} à BAC + 5).

Pour vous renseigner, pour vous informer et construire avec vous votre projet professionnel, contactez-nous :

BUREAU D'INFORMATION SUR LES CARRIERES DE LA MARINE
Quartier Ruty – 64 rue Bersot – BP 36 – 25998 BESANCON
ARMEES

03-81-81-44-88 ou 0-810-501-501 (prix d'un appel local).
Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

Pompiers

Nous les entendons plus souvent que nous ne les voyons, mais connaissons-nous bien les pompiers de notre village ?

Pour mieux les connaître et leur tirer un coup de chapeau mérité, l'adjudant Pascal VIENNET a pris le temps de répondre à quelques questions.

Qui sont les pompiers d'ÉTALANS ?

Tout d'abord, il est à noter que le corps de pompiers d'ÉTALANS appartient à la commune, et qu'il est sous l'autorité du Maire.

Le corps de pompier d'ÉTALANS est un Centre de Première Intervention (C.P.I.). Son financement est réalisé aujourd'hui en partie par la commune et par la recette des calendriers.

Une demande de rattachement au département a été faite et le dossier est en cours. En cas de départementalisation, le financement sera essentiellement réalisé par le Service Départemental Incendie et de Secours (SDIS).

Aujourd'hui, l'effectif est constitué de 12 pompiers volontaires dont :

1 adjudant	Pascal VIENNET
1 caporal-chef	Daniel POUYET
3 caporaux	Jean-Marie GRAND Franck POURCELOT Ludovic NOTARNICOLA
Sapeurs 1 ^{er} cl.	CORDIER Eric CUSENIER Daniel JANNIN Hubert TALLANDIER Damien
Sapeurs	COULOT Frédéric MOREL Christophe MOREL Eric

Tous sont formés en secours routier et secours en équipe.

Il règne une très bonne ambiance au sein du groupe.

Remarque : dans le Doubs, il y a 3 000 pompiers dont 2 700 sont volontaires.

Pourriez-vous accueillir de nouveaux volontaires ?

Oui, et avec plaisir. Le corps de pompier recrute et serait très heureux d'accueillir de nouveaux volontaires pour

assurer la relève et pouvoir ainsi conserver un centre de secours performant dans notre commune.

Sont donc les bienvenues toutes personnes âgées de 18 ans (fille ou garçon) motivées et résidant sur le village qui souhaitent consacrer un peu de leur temps au service des autres.

Pour intégrer le corps, chacun doit suivre une formation qui compte environ 200 heures de cours et stage pratique sur une durée de deux ans (en semaine bloquée ou en week-end).

Aucune contrainte d'astreinte n'est imposée au pompier, chacun peut continuer à travailler hors du village et avoir ses propres activités.

Ndlr : Toute personne intéressée peut prendre contact avec un des pompiers du village ou le chef de corps.

Quand est-ce que le corps de pompier d'ÉTALANS intervient ?

Suite à un appel au 18 ou 112, l'appel est répercuté au Centre de Traitement d'Alerte (C.T.A.) de Besançon, lequel alerte le Centre de Secours Renforcé (C.S.R) de Valdahon qui intervient sur l'incident et fait appel au Centre de Première Intervention (C.P.I.) d'Étalans.

Si l'appel de secours est fait directement à un pompier du village, celui-ci alerte le 18 et déclenche la sirène puis l'équipe de Valdahon rejoint Étalans sur les lieux.

Nota : en cas de départementalisation, le CPI d'Étalans sera appelé directement par le C.T.A. de Besançon.

Où est-ce que le corps de pompier d'ÉTALANS intervient ?

Il intervient uniquement sur Étalans ; les pompiers étant communaux et non départementalisés.

Quelles types d'interventions faites-vous régulièrement ?

Nous intervenons sur :

- Incendies, feux de cheminée...
- Accidents de la voie publique
- Nids de guêpes
- Malaise

- Fuite de gaz
- Inondations
- Mise en sécurité de biens suite à une catastrophe naturelle (abattage d'arbre, bâchage de toits ...)
- ...

Remarque : pour l'année 2002 environ 25 interventions ont déjà été faites et en moyenne 30 à 40 interventions ont lieu par an.

De quels moyens dispose le C.P.I. d'ÉTALANS ?

Les locaux situés à proximité de la gare sont récents et ont été emménagés en 1997.

D'une superficie approximative de 150 m² ils sont constitués de :

- un grand garage
- de vestiaire et sanitaires
- d'une salle de réunion
- d'un bureau
- d'un magasin de stockage

Le corps de pompiers d'ÉTALANS dispose de matériel performant et suffisant. Il est composé principalement de :

- 1 fourgon pompe tonne
- 1 voiture légère
- 1 moto pompe d'épuisement
- Matériel de secours à personne : oxygène, oxymètre (pour prise de la pulsation et du taux d'oxygène dans le sang)

- de tenues résistantes aux guêpes
- 1 lot de sauvetage (boudrier, sangle, corde, poulie)

Quelles activités, hors interventions, avez-vous durant l'année ?

Nous effectuons :

- 1 manœuvre par mois
- 1 formation de mise à niveau tous les deux ans
- 1 participation par an au concours de manœuvre qui se déroule durant le congrès départemental.
- Et diverses activités sportives (tournois de football, parcours sportifs, cross...) et caritatives (activité fil rouge pour le Téléthon : relais en course à pied le 7 décembre 2002)

Pour conclure, il est intéressant de savoir que le corps de pompiers d'ÉTALANS s'est très bien comporté au concours de manœuvre départemental qui s'est tenu cette année à Pierrefontaine-les-Varans ; il a fini :

- Premier C.P.I.
- Troisième en classement technique
- Dixième au général

Ndlr : étaient présents 22 corps (5 C.P.I. et 17 centres de secours)

Propos recueillis par Didier SCHMITT.

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous ne recevez pas le bulletin municipal ?

Si vous êtes en résidence secondaire à Étalans ou encore si vous avez refusé la publicité non adressée (P.N.A.) distribuée par La Poste, il est certain que vous ne recevez pas automatiquement ce lien communal que chacun est en droit d'attendre.

Il est donc nécessaire de rappeler que le bulletin municipal est considéré par La Poste comme de la publicité non adressée au même titre que toute autre « pub », et

qu'à ce titre, le facteur n'est pas tenu de distribuer la « pub », quelle que soit sa provenance, dans les boîtes des résidents secondaires, pas plus que dans celles de ceux qui refusent la dite « P.N.A. »

Si vous faites partie de ces cas-là et que le bulletin vous intéresse, vous pouvez le demander en secrétariat de mairie où il vous sera remis gracieusement.

Tous les bulletins municipaux sont également disponibles sur le net à l'adresse :

<http://www.etalans.com>